

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2024 à 20h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 décembre 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes Lapalun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Odile PILOZ

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 67

Etaient présents : 50 (dont 4 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Juliette HAÏM - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Denis CONIL - Sandrine ROSIER (suppléante) - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Alain MONGE - Olivier SALIN - Jean-Louis NICOLAS - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain BOULET (suppléant) - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Alain NICOLAS - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 34

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Laurence CHAUDET - Patricia GIELLY - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Laurent KLEIN - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Didier ROUSSELLE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Marie-Noelle ARMAND - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER

Excusés ayant donné pouvoir : 17

Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Alain LABROT - Yoann GRONCHI a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Roland PEYRON - Augustin CLEMENT a donné pouvoir à José FERNANDES - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain FRACHINOUS - Sylvie GARNERO a donné pouvoir à Annie FEUILLAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Mireille QUARLIN a donné pouvoir à Denis CONIL - Martial BONNEFOY a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Jean-Louis NICOLAS - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Eric RICHARD - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Juliette HAIM - Jacques NIVON a donné pouvoir à Claude BAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Pascale ROCHAS

Enfance Jeunesse - Prévention Spécialisée

Rapporteur : Eric RICHARD

Jeunesse

249-2024 Attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Frénésie

Par courrier en date du 14 novembre 2024 adressé au Président de la CCBDP, l'association Frénésie a officiellement demandé une subvention exceptionnelle de 3 000 € à la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.

Cette demande fait suite à la rencontre de bilan de l'événement de musiques actuelles « Mirabilis Festival » dans le cadre de l'Appel à Projet Jeunes des Baronnies. En effet, à l'issue de sa première édition, le festival fait face à un déficit de 23 000 €.

Considérant que l'association Frénésie œuvre pour l'émergence des musiques actuelles dans les Baronnies depuis sa création en 2019. Avec un soutien de 3 000 € de la CCBDP, obtenu en juin 2024, au travers de l'appel à projet Jeunes des Baronnies, elle a pu réaliser la première édition du Mirabilis Festival.

Considérant que les efforts de l'association pour cette première édition se sont concentrés sur les aspects logistiques et artistiques.

Cet écart budgétaire s'explique d'après Frénésie par :

- la faible visibilité du festival auprès des habitants, du fait notamment de sa récence,
- l'importance des enjeux liés à la communication minimisée par l'association,
- l'importance des enjeux liés à une recherche diversifiée de financements minimisée par l'association.

Considérant que cette demande d'un soutien financier exceptionnel s'inscrit dans un ensemble de démarches : demandes d'aides exceptionnelles déposées auprès de la mairie de Mirabel-aux-Baronnies et de la Caf de la Drôme, mise en place d'une cagnotte de soutien via les réseaux sociaux, organisations de concerts de soutien au cours des prochains mois.

Considérant que l'enjeu est de pouvoir pérenniser ce festival renforçant l'attractivité du territoire. Il est proposé de conditionner l'attribution de cette subvention intercommunale à l'attribution d'une subvention de la Commune de Mirabel-aux-Baronnies.

La demande de subvention exceptionnelle s'élève de 3 000 €, sur un déficit global de 23 000 €, soit 13 % du déficit global.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association Frénésie pour pallier 13 % du déficit du Mirabilis Festival ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,
Odile PILOZ



Le Président,
Thierry DAURE



Transmission en préfecture le : 24/12/2024

Mise en ligne le : 30/12/2024

Ampliation à : Association Frénésie